

POL4132-40
Économie politique du développement
Mardi de 14h à 17h

Professeure : Nora Nagels
nagels.nora@uqam.ca

Heures de bureau : mardi de 10h00-12h00 au local A-3615

Description

L'objectif principal de ce cours est d'étudier en profondeur les concepts, les politiques et les instruments du développement et à partir d'une analyse des conditions historiques des différentes régions du monde et de leur insertion respective dans l'économie mondiale. Outre l'analyse critique des enjeux sociaux, politiques et économiques associés aux principales stratégies de développement, le cours aborde dans une perspective comparative des thèmes tels que la dépendance, l'endettement, le libre-échange, l'aide au développement, le rôle des institutions internationales dans le développement et les diverses politiques de réforme en cours.

Approches et objectifs

Que signifient les termes de « développement », de « sous-développement », de « post-d'anti ou d'alter-développement »; de « Nord », de « Sud »; de pauvreté et d'inégalités? Quelles sont les relations entre les pôles de ces associations? Peut-on parler de pauvreté sans s'intéresser aux richesses et aux inégalités?

Ce cours a pour objectif de répondre à ces différentes questions en analysant à la fois les théories du développement et ses principaux acteurs et actrices à partir d'une perspective critique et pluridisciplinaire. Les problématiques du développement se trouvent en effet au croisement du politique, du social, de l'économie et de l'anthropologie. Par conséquent, tant la science politique, l'économie, la sociologie et l'histoire seront sollicités.

À l'issue du cours, les étudiant-e-s devraient être capables de se positionner sur des enjeux de développement en construisant leur argumentation à partir d'outils théoriques propres au champ. Ils/elles seront aptes de décrire, d'expliquer et de comparer les enjeux relevant de la problématique du développement. Premièrement, il s'agira d'initier les étudiant-e-s aux théories du champ du développement. Deuxièmement, le cours entend permettre l'acquisition et la compréhension de connaissances historiques et contemporaines à partir de l'analyse d'acteurs et de quelques problématiques. Enfin, l'objectif est de développer des aptitudes à effectuer des analyses critiques de textes scientifiques en y dégagant la thèse et les principaux arguments.

Avertissement important

Il est pris pour acquis que les étudiant-e-s connaissent la politique de l'UQAM en matière de **plagiat**, de **tricherie** et de **fraude intellectuelle**. L'intégralité du règlement n° 18 se trouve à la fin de ce document. Toute infraction à ces règles **sera rapportée** et entraînera comme **pénalité minimale l'échec au cours et une note au dossier universitaire du contrevenant. Nul ne pourra plaider l'ignorance.**

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :
www.integrite.uqam.ca

Pédagogie

Le cours comporte 14 séances dont onze d'entre elles sont composées de deux versants. Le premier se rapporte au cours magistral. Le second concerne les discussions des textes qui y ont trait. Le cours étant un espace de discussions, d'échanges et d'apprentissages, la participation des étudiant-e-s y est primordiale. La participation sera sollicitée lors de débats ou individuellement sous forme de questions sur le matériel abordé au cours. Sa condition de possibilité est la lecture par tou-te-s des textes prévus pour chaque séance. Le cours exige la lecture d'environ 50 pages par semaine. Le recueil des textes se trouve sur Moodle. La plupart des textes sont aussi disponibles à la bibliothèque centrale de l'UQAM. Les diapositives du cours sont disponibles après les séances sur Moodle.

Ce cours se fonde sur une pédagogie interactive qui suppose que l'apprentissage n'est pas un processus passif mais requiert de l'énergie de la part des étudiant-e-s. En d'autres mots, apprendre n'équivaut pas à assister à une performance artistique ou sportive en tant que spectateurs passifs. Au contraire, apprendre suppose une dynamique d'échanges et d'interactions entre les étudiant-e-s entre eux/elles et avec la professeure. Le rôle de la professeure consiste donc non seulement à transmettre des connaissances mais aussi à créer un espace où les étudiant-e-s se sentent à l'aise pour intervenir de manière ouverte et à adopter une position réflexive sur le monde qui les entoure.

Code de conduite et attentes

Engagements réciproques

La professeure s'engage à :

- Arriver au cours préparée et à l'heure ;
- Être disponible et à l'écoute au sujet de toute question abordant la matière du cours ;

- Respecter les étudiant-e-s comme interlocuteurs et interlocutrices intellectuel-le-s valides et porteurs de connaissances ;
- Être présente physiquement et intellectuellement dans la classe de cours (ne pas répondre au téléphone ou avoir d'autres activités que celles prévues dans le cours).

Par ailleurs, la professeure attend que les étudiant-e-s :

- Arrivent à l'heure et préparé-e-s au cours (avoir lu les textes et en avoir une copie) ;
- Participent aux discussions et aux débats ;
- Respectent la professeure et leurs pairs comme interlocutrices et interlocuteurs intellectuel-le-s valide quelle que soit les divergences d'opinions ;
- Soient présent-e-s physiquement et intellectuellement (sans répondre au téléphone ou ayant d'autres activités que celles prévues dans le cours).

Participation et environnement

Ce cours aborde des concepts complexes et des perspectives qui nous touchent toutes et tous. Certain-e-s d'entre nous seront aussi face à de nouvelles perspectives difficiles à appréhender et à comprendre. Ceci fait intégralement partie du processus d'apprentissage non seulement de chaque étudiant-e mais aussi de l'ensemble de la « communauté classe ». Notre diversité rend ce cours intéressant et est une source importante de connaissances pour chacun-e.

Même si la participation est valorisée, tout étudiant-e se sentant inconfortable au sujet d'un thème discuté peut se retirer de la discussion à tout moment. Je suis également disponible pour discuter, en privé, de tout enjeu susceptible de rendre l'espace de classe adéquat à l'expression de toutes et tous.

Quelques règles de comportements et de discussions permettent que chacun-e se sente à l'aise de s'exprimer dans l'espace classe :

- Les étudiant-e-s doivent respecter l'incompréhension d'autrui. Personne ne peut rire ou juger l'expression d'une mauvaise compréhension ;
- Plutôt que de généraliser, l'expression d'une opinion se fait à la première personne du singulier ;
- Dans la mesure du possible, les étudiant-e-s doivent parler en leur nom et non pas au nom du groupe auquel ils/elles se sentent appartenir ;
- Il est interdit de cibler, par des commentaires ou par une communication non verbale (par exemple en pointant du doigt), tout autre étudiant-e comme représentant-e d'un « groupe » ou d'une « identité » (par exemple en pointant une femme étudiante en parlant des « femmes ») ;
- Chacun-e doit écouter les autres respectueusement et dialoguer sérieusement avec toutes les différentes perspectives théoriques abordées au cours. Chacun-e doit pouvoir terminer son intervention sans être interrompu-e ;

- Chacun-e doit éviter de prendre personnellement les réponses ou les interventions d'autrui. Essayez de répondre au contenu qui est exprimé et non pas à la personne ;
- Soyez prudent-e-s quant à votre communication non-verbale (roulements des yeux, sourires, rires) afin d'assurer un environnement ouvert à la parole de toutes et tous ;
- Les remarques racistes, sexistes, orientalistes, LGTB-phobiques, islamophobiques, handicapistes, classistes, etc. ne sont pas tolérées. Ces remarques seront identifiées comme telles, si elles ont lieu ;
- La confidentialité est respectée. Toutes les informations personnelles partagées entre nous comme « communauté classe » doivent rester dans la classe.

Si d'autres éléments vous semblent devoir être ajoutés à cette liste, merci de m'en aviser.

Échanges et déroulement du cours

Mes heures de bureau sont le mardi de 10h00 à 12h00 au local A-3615. Venez me voir ! Ne soyez pas timides ! Répondre à toutes les questions liées au cours fait partie intégrale de mon travail.

Écrivez-moi par courriels qu'en cas d'urgences. Les réponses à ces courriels ne sont pas immédiates. Je ne réponds pas aux questions complexes liées au cours ni au sujet des consignes des évaluations. Les heures de bureau sont faites pour ça.

Les étudiant-e-s arrivant avec plus de 15 minutes de retard sont prié-e-s d'attendre la pause pour intégrer le cours. Prière de ne pas se lever pendant le cours sauf en cas d'urgence. Les étudiant-e-s indiqueront le plus rapidement à la professeure un cas d'handicaps, visible ou non, afin envisager des adaptations.

Évaluations

L'évaluation du cours est évolutive. L'objectif est d'évaluer les progrès des étudiant-e-s au cours du semestre plutôt que l'acquisition de connaissances à un seul moment donné.

1. Questions sur les lectures assignées (25 %)

À chaque début de séance entre les séances 2 et 12, les étudiant-e-s doivent rendre des questions sur l'ensemble des lectures en format papier (une question par texte). Chaque question doit être en relation avec la thèse de l'auteur-e et expliquée par un texte de deux ou trois lignes. Plusieurs questions seront choisies parmi les questions construites par les étudiant-e-s en charge de la séance, pour être débattues lors des séances, d'abord en équipe puis en séance plénière. Le non-respect de l'échéance entraîne automatiquement une note de 0 pour la séance hebdomadaire.

2. L'organisation des débats sur les lectures d'une séance (10 %)

Un groupe d'étudiant-e-s sera en charge de chaque séance. Chacun de ses membres devra envoyer ses questions par courriel 24h heures avant la séance, soit le lundi avant 14h00. Le non-respect de l'échéance entraîne automatiquement une note de 0 pour la séance hebdomadaire. Plusieurs questions, parmi celles envoyées, seront choisies pour être débattues lors du deuxième volet du cours, d'abord en équipe puis en séance plénière. Chaque membre de l'équipe en charge du cours sera responsable d'une question attribuée à un sous-groupe. Il/elle devra s'assurer que la question est comprise par les membres du sous-groupe et l'orienter dans la construction de la réponse. Chaque équipe présentera ensuite en séance plénière les réponses à la question attribuée.

3. La participation active au cours (10 %)

La participation active des étudiant-e-s est centrale au bon déroulement du cours. La qualité des discussions et de la formation est tributaire de la lecture attentive et réflexive des textes. La participation aux débats forme le cœur du deuxième versant du cours, que ce soit par des analyses, des exemples, des questions, des critiques ou des observations. Toute forme de participation peut contribuer à alimenter la discussion. Afin de rendre cette participation possible, la présence des étudiant-e-s est indispensable.

4. Un essai analytique et critique sur les approches de développement (25 %)

À l'issue de la première partie du cours intitulée « théories et approches du développement », les étudiant-e-s devront rendre un essai entre 5 et 8 pages identifiant les approches soutenant le développement et celles le critiquant ou s'y opposant. Dans une première partie, les arguments en faveur du développement seront identifiés et appuyés par **au moins deux approches différentes abordées au cours, illustrées par au moins deux auteur-e-s**. Dans une deuxième partie, les arguments à l'encontre du développement seront identifiés et appuyés par au moins **deux approches différentes abordées au cours, illustrées par au moins deux auteur-e-s**. Les auteur-e-s doivent appartenir aux lectures obligatoires. Les références supplémentaires n'entraîneront pas de points supplémentaires.

Les approches et les auteur-e-s et doivent être liées entre elles au sein de chaque catégorie. Il ne suffit donc pas de restituer chaque approche l'une après l'autre mais de les lier entre elles.

Enfin, en conclusion, une critique plus personnelle sera développée en identifiant les approches ayant davantage convaincus l'étudiant-e tout en expliquant pourquoi.

Cet essai est à rendre en format papier, lors de la séance 8, le 07 mars 2017, au plus tard à 17h au secrétariat de science politique, déposé à mon attention.

5. Un examen final (30 %)

Il s'agit d'un examen de fin de session de trois heures portant sur l'ensemble de la matière vue dans les lectures et au cours. Il aura lieu la quatorzième séance, soit le 18 avril 2017 et se fera sans documents. Il s'organise en trois questions de raisonnement sélectionnées parmi 6 questions fournies à la fin de la séance 13, le 11 avril 2017. L'objectif pédagogique de cet examen est d'apprendre à lier différentes parties de la matière entre elles de manière critique. Il permet également d'étayer les capacités d'argumentation.

Résumé des évaluations

Évaluations	Pondération	Échéance
Questions sur les lectures assignées	25 %	À chaque séance
Organisation des lectures d'une séance	10 %	Au choix
Participation active	10 %	À chaque séance
Essai analytique critique	25 %	7 mars 2017
Examen final	30 %	18 avril 2017

Pénalités

Pour tous les éléments de l'évaluation, des instructions précises seront pourvues une semaine à l'avance. Une pénalité de **cinq points par jour** sera imposée aux travaux, fin de semaine inclus, sauf sur présentation d'une preuve d'absence valable. Aucun travail ne sera accepté après cinq jours. Le privilège de travail additionnel ne sera accordé en aucun cas.

Forme des travaux écrits (Guide méthodologique Paolo-Freire 2012 : 82-84) :

Papier : Blanc, 8,5 x 11 pouces, impression recto/verso

Police : Times New Roman de taille 12 pour le corps du texte et 10 pour les notes de bas de pages.

Interligne : 1,5 pour le corps du texte, simple pour les notes de bas de pages et pour la bibliographie.

Alignement : justifié (aligné à droite et à gauche).

Marges : 2,5 cm de chaque côté.

Pagination : en haut à droite (sauf pour la page titre sans ponctuation).

Page titre : Tout travail doit débuter avec une page titre contenant « Université du Québec à Montréal » centré en haut; le titre du travail centré et en majuscules; la nature du travail centrée et en majuscules; « Présenté à l'Université du Québec à Montréal comme exigence du cours POL4132-20 à Nora Nagels PAR » le nom de l'étudiant-e, centré en majuscules; Département de science politique en bas centré.

Programme du cours :

Séance 1. : Présentation du plan de cours et adoption de l'entente d'évaluation.

Partie 1 : Théories et approches du développement

Séance 2 : Impérialismes et colonisations

Constitution des groupes en charge des séances.

Lectures obligatoires :

Hobsbawm, Eric John, 1987, « Chapitre trois : L'ère des empires », dans *L'ère des empires (1875–1914)*, Paris, Hachette, pp. 79–114. Moodle

Séance 3 : Théories modernistes et critiques

Lectures obligatoires :

Rostow, Walt W., 1975, « Les cinq étapes de la croissance », dans *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil, pp. 13-32. Moodle

Cardoso, Fernando Henrique et Enzo Faletto (1978[1969]). « Chapitre 2. L'analyse globale du développement », dans *Dépendance et développement en Amérique latine*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 33-51. Moodle

Séance 4 : Théorie néolibérale et consensus de Washington

Lectures obligatoires :

Williamson, John, 1993, « Democracy and the 'Washington Consensus' », *World Development*, vol. 21, num. 8, pp. 1329-1336. Ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM.

Alternatives Sud, 1994, *La fonction des programmes d'ajustement structurel*, Vol. 1, n°2, pp. 11-30. Moodle.

Séance 5 : Lutte contre la pauvreté et développement humain

Lectures obligatoires :

Amartya, Sen, 1999, « Chapitre V. Marché, État et opportunités sociales » dans Sen, A, *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, pp. 153-195. Moodle

Lautier, Bruno, 2002, « Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté », *Tiers-Monde*, tome 43, n°169, pp. 137-165. www.cairn.info

Séance 6 : Post, anti et alter-développement

Lectures obligatoires :

Rist, Gilbert, 1996, « Introduction : définition », dans Rist, Gilbert, *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Science Po, pp. 19-46. Moodle

De Sousa Santos, Boaventura, 2004, « Le Forum social mondial : vers une mondialisation contre-hégémonique », in CETRI, *Mondialisation des résistances. L'état des luttes 2004*, Paris, Syllepse, pp. 185-204. Moodle.

Séance 7 : Approches féministes, décoloniales et de socio-anthropologie du développement

Lectures obligatoires :

Falquet, Jules, 2009, « La règle du jeu. Repenser la co-formation des rapports sociaux de sexe, de classe et de « race » dans la mondialisation néolibérale », dans Dorlin, Elsa (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Presses universitaires de France, Paris, pp. 71-90. Moodle.

Olivier de Sardan, 2001, « Les trois approches en anthropologie du développement », *Tiers-Monde*, tome 42, n°168, pp. 729-754. www.persée.fr

28.02.2017 : semaine de lectures

Partie II : Acteurs et enjeux du développement

Séance 8 : Chine et développement

Remise de l'essai-analytique critique.

Conférencier invité : Ting-Sheng Lin, Professeur, Département de science politique, UQAM.

Lectures obligatoires :

Zhang, Lun, 2007, « Changement social et mouvements sociaux », *Cahiers Internationaux de sociologie*, num. 122, vol. 1, pp. 7-30. www.cairn.info

Chaponnière, Jean-Raphaël, 2007, « Un demi-siècle de relations Chine-Afrique », in *Afrique Contemporaine*, num. 228, vol. 4, pp. 35-48. www.cairn.info

Séance 9 : Politique foncière et le développement des finances publiques locales

Rétroaction à mi-session : Il vous sera demandé d'écrire sur une feuille de papier (de façon anonyme) quels sont les aspects du cours que vous appréciez le plus, le moins et qu'est-ce que les étudiant-e-s et la professeure pourraient améliorer ?

Conférencière invitée : Hong-Loan Trinh, post-doctorante, département de science politique, UQAM.

Lectures obligatoires :

African Union, African Development Bank, Economic Commission for Africa, *Framework and Guidelines on Land Policy in Africa*, chapitre 3, pp. 13-21 et chapitre 6, pp. 37-40. Moodle.

Trinh, Hong-Loan (2016), *Réforme de la gestion et de la taxation foncières au Vietnam et au Mali : pour une utilisation optimale des sols*, Canadian Journal of Development Studies Revue canadienne d'études du développement. Ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM.

Séance 10 : Mouvements sociaux et développement par le bas : le cas du Mouvement des Sans Terre du Brésil

Conférencier invité : Alexis Martig, Professeur invité, Université de Laval, Québec

Lectures obligatoires :

Martig, 2013, « Culture, Révolution et Émancipation. La lutte du Mouvement des Sans Terre du Brésil. », in Hadrien Buclin, Joe Daher, Christakis Georgiou et Pierre Raboud (dir.), *Penser l'émancipation : offensives capitalistes et résistances internationales*, Paris, Editions La Dispute, pp. 283-304

Bleil, 2005, « Avoir un visage pour exister publiquement : l'action collective des sans terre au Brésil », *Réseaux* 2005/1 (num. 129-130), pp. 123-153.

Séance 11 : Genre et développement

Lectures obligatoires :

Rathgeber, Eva M., 1994, « WID, WAD, GAD. Tendances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement », dans *Femmes, féminisme et développement*, dirigé par H. Dagenais et D. Piché, Montréal, McGill-Queens University Press et Institut canadien de recherches sur les femmes, pp. 77-95.

Nagels, Nora, 2014, "Programmes de transferts conditionnés et santé maternelle au Pérou et en Bolivie." *Les cahiers de santé publique et de protection sociale*, 15 : 61-69.

Séance 12 : ONG et développement

Lectures obligatoires :

Freyss, Jean, 2004, « La solidarité internationale, une profession ? Ambivalence et ambiguïtés de la professionnalisation », *Tiers-Monde*, 45 (180), pp. 735-772.
www.cairn.info.

Pérouse de Montclos, Marc-Antoine, 2013, « Les ONG et la mesure du développement : entre performance et communication », *Revue Tiers Monde*, 213 (1), pp. 71-86.
www.cairn.info.

Séance 13 : Conclusions générales, récapitulatif et préparation de l'examen.

Séance 14 : Examen final

Bibliographie

Lectures complémentaires fournies sur Moodle

Grille de conversion des notes chiffrées en notation littérale du département de science politique

Note	Intervalle
A+	[92,5 - 100]
A	[88,5 - 92,5)
A-	[84,5 - 88,5)
B+	[81,5 - 84,5)
B	[78,5 - 81,5)
B-	[74,5 - 78,5)
C+	[71,5 - 74,5)
C	[68,5 - 71,5)
C-	[64,5 - 68,5)
D+	[62,5 - 64,5)
D	[59,5 - 62,5)
E	[0 - 59,5)

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.